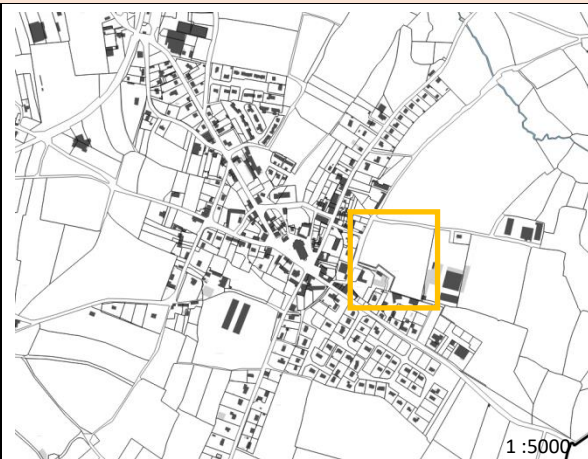
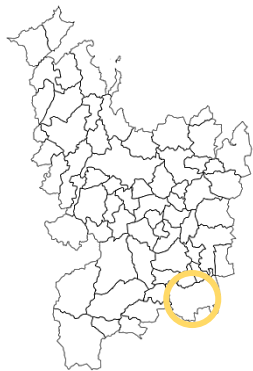


# Plouasne – n°208-1

Zone 1AUh1



## « Rue saint Joseph »

Superficie : 2.06 ha

Nombre de logements minimum : 33

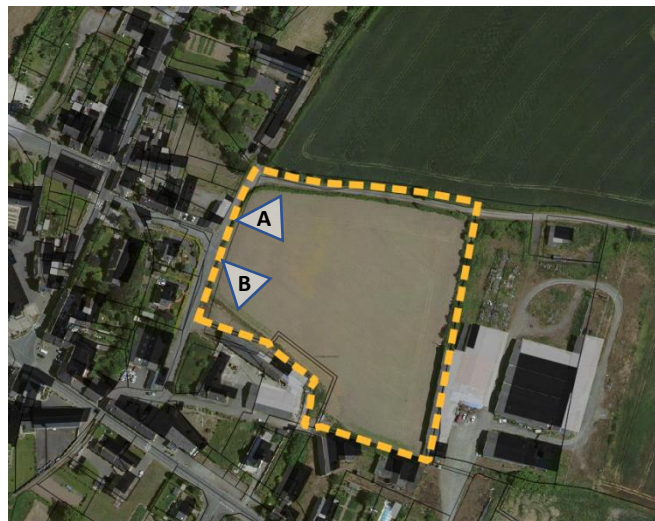
Logements locatifs sociaux minimum : 20%

### Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe à proximité du centre-bourg, il est inséré entre un tissu urbain ancien, un espace agricole et un bâtiment d'activité à l'Est.

Le site est actuellement cultivé.

### Site en extension



### Photographies du secteur










## Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'**habitat**. Les orientations retenues sont :

- Créer un accès à l'Ouest du secteur sur la rue des Mares, il sera sécurisé par un aménagement de l'intersection approprié.
- Le chemin rural présent au Nord du site devra être conservé dans son état actuel.
- La haie présente en bordure Nord du site et de la route en question devra être renforcée afin de mieux intégrer le projet dans le paysage.
- Une liaison douce sera prévue au Sud-Ouest du secteur reliant la rue des Mares au Sud de la parcelle.
- Les logements sociaux ou spécialisés devront s'implanter au Sud du secteur.

### Légende

|   |  |  |                                     |
|---|--|--|-------------------------------------|
|    | Délimitation du secteur                          |   | Haie à renforcer                    |
|    | Principe d'accès groupé                          |   | Accès à sécuriser                   |
|   | Extension à prévoir                              |  | Localisation des logements locatifs |
|  | Liaison douce à créer / chemin rural à conserver |  |                                     |

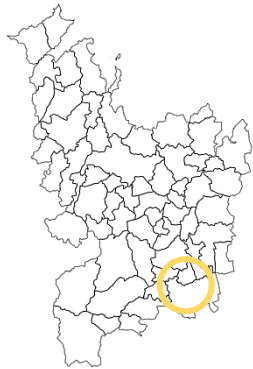
### Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°208-1





# Plouasne – n°208-2

**Zone  
1AUh1/2AUh**



## « Extension Sud du bourg »

Superficie :  
Secteur A : 0.7 ha  
Secteur B : 0.84 ha  
Réserve Foncière (2AUh) :  
0.97 ha

Nombre de logements  
minimum :  
Secteur A : 14  
Secteur B : 17

Logements locatifs  
sociaux minimum : 20%

## Caractéristiques du Site

Ce secteur est situé au Sud de bourg historique de la commune.

Il est inséré entre un tissu urbain de maisons individuelles à l'Est, un espace agricole au sud le centre-historique au nord et des bâtiments agricoles à l'Ouest.

Le secteur est constitué d'une parcelle en jardin au nord, une parcelle agricole cultivée au sud et au centre, une friche agricole composé de deux poulaillers industriels.

## Site en extension



## Photographies du secteur












### Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'**habitat**. L'urbanisation de ce secteur pourra s'effectuer par le biais d'opérations individuelles successives sous réserve d'un plan d'aménagement d'ensemble validé par la mairie. Les orientations retenues sont :

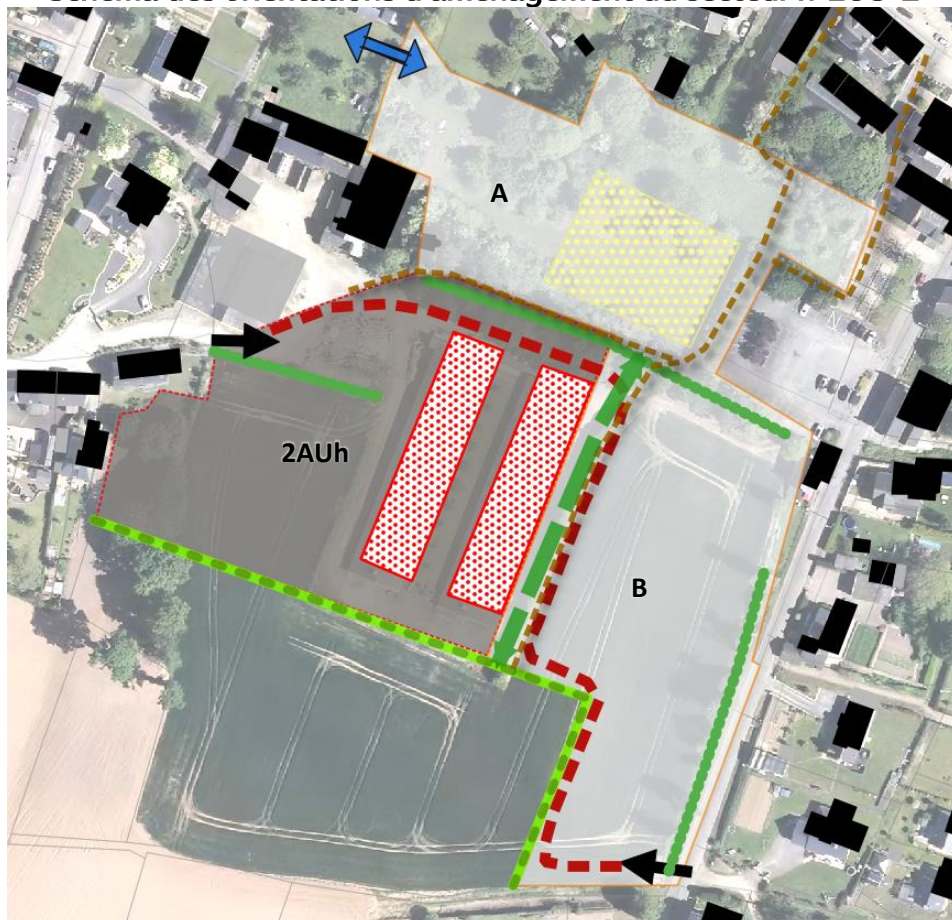
- Préservation et renforcement de la trame paysagère existante.
- Structuration du projet autour d'une coulée verte nord-sud support d'une liaison douce majeur et pouvant aussi servir à la gestion des eaux pluviales.
- Adaptation du projet à la topographie et à une orientation bioclimatique (façade des logements orientés au sud).
- Diversification des formes d'habitat associant : De l'habitat collectif au nord comprenant une opération immobilière à destination des séniors. Les stationnements de la résidence sénior pourront être mutualisé avec l'aire de stationnement déjà existante (parking de la mairie) ; De l'habitat individuel groupé avec des opérations dotées de stationnement déportée ; une opération d'habitat reprenant l'esprit des hameaux et des longères en partie sud-ouest, au contact avec le bâti ancien et l'espace rural.
- Démolition des friches agricoles.

#### Légende

-  Délimitation des secteurs
-  Haies à conserver
-  Principes d'accès groupés
-  Liaisons douces à créer

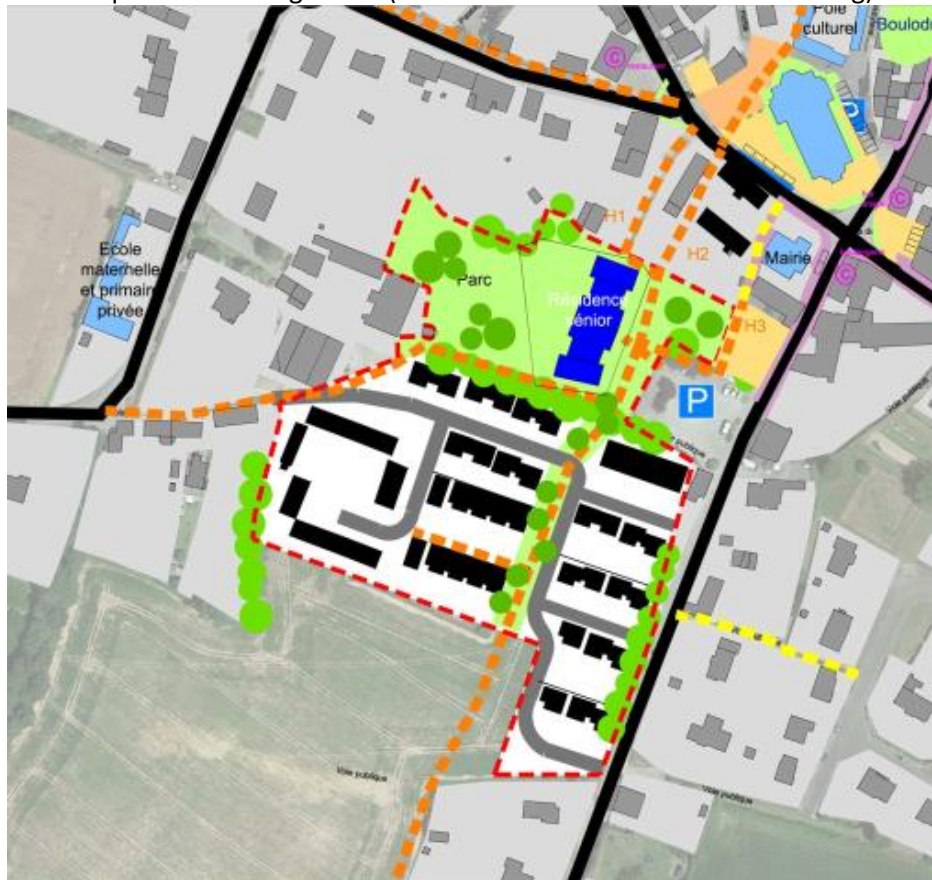
-  Lisière urbaine à créer
-  Liaison viaire à préserver
-  Trame verte à créer
-  Implantation Logements Séniors
-  Bâtiments à démolir

### Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°208-2





Esquisse d'aménagement (Etude de revitalisation du centre-bourg)



OAP Densité n°208-3 « Rue de la Libération »

7 logements minimum sur le secteur d'environ 4100m<sup>2</sup>, zonage 1AUh1

